



# **GRENELLE**

# **DES VIOLENCES CONJUGALES**

**Restitution des groupes de travail**





## Le Grenelle: **un processus** de travail collectif



C'est avant tout un processus de travail commun :

Pour la première fois, **tous les acteurs concernés** se réunissent au sein de groupes de travail thématiques pour aborder tous les sujets, sans tabous, et faire des propositions au gouvernement.



## Le Grenelle: **un processus** de travail collectif



Le Grenelle des Violences conjugales  
a été ouvert par le Premier ministre  
le 3 septembre

Restitution des groupes  
de travail  
le 29 octobre

Il sera clôturé le  
25 novembre



La journée de lancement (le 3.9.19) a été l'occasion d'une mobilisation nationale autour du numéro d'écoute 3919 et a donné lieu à **l'annonce de 10 mesures fortes** par le Premier Ministre.



## 11 Groupes de travail

- **Violences intrafamiliales** : pilotage par le Secrétariat d'Etat en charge de la Protection de l'enfance
- **Accueil au commissariat / en gendarmerie** : pilotage par le Ministère de l'intérieur
- **Education / Prévention** : pilotage par le Ministère de l'Education Nationale
- **Outre-mer** : pilotage par le Ministère des Outre-mer
- **Santé** : pilotage par la Direction générale de l'offre des soins
- **Handicap** : pilotage par la Direction générale de la cohésion sociale
- **Monde du travail** : pilotage par le Ministère du Travail
- **Coopération associations / hébergement** : pilotage par la Direction générale de la cohésion sociale
- **Justice** : pilotage par le Ministère de la Justice
- **Violences psychologiques et emprise** : pilotage par Yael Mellul
- **Violences économiques** : pilotage par Chrysoula Zacharopoulou



## Groupe de travail **violences** intrafamiliales

- Permettre aux professionnels de santé de **signaler une situation de violence** (secret professionnel).
- Etendre le protocole de **prise en charge des enfants par l'hôpital** (départ. Seine-Saint-Denis)
- Aligner le statut de l'enfant témoin sur celui d'enfant victime, leur garantir une évaluation personnalisée et une orientation vers un parcours de soins, expérimenter leur prise en charge en UAMJP
- Soutenir la parentalité (accompagnement des parents victimes et des auteurs)
- Renforcer **l'accompagnement juridique** des femmes victimes de violences par des associations.
- Améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales au sein des couples LGBT par des actions de **sensibilisation** du grand public et de **formation** des forces de l'ordre
- Généraliser les pôles mineurs-familles au sein des parquets, permettre au JAF de se prononcer sur l'aménagement de **l'autorité parentale**, développer les **espaces de rencontre** (droit de visite)



## Groupe de travail

# accueil en commissariat et gendarmerie

- Mettre en place des **outils d'évaluation du danger** (grille à l'accueil en commissariat et en intervention), remettre systématiquement un document d'information simplifié aux victimes
- **Protocoliser l'accueil** des victimes dans les services de police et unités de gendarmerie
- Permettre la prise de **plainte à l'hôpital**
- Développer le nombre **d'intervenants sociaux** en commissariat et gendarmerie et mettre en place des **astreintes** les soirs et week-end pour les associations de victimes
- Renforcer **les formations** initiales et continues des forces de l'ordre
- Améliorer l'accès et la visibilité du **portail de signalement des violences** sexuelles et sexistes



## Groupe de travail **éducation**

- **Former les professionnels** éducatifs (formation initiale obligatoire, module égalité dans chaque formation, plateforme de ressources)
  - Créer des **référénts égalité** dès le 1<sup>er</sup> degré, renforcer et valoriser l'engagement des élèves (grand prix national)
  - Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, des CPE jusqu'aux psychologues
- Créer un **document unique de signalement** et d'un guide reflexe afin de doter les personnels d'outils leur permettant de repérer et signaler ces violences
  - Signer des conventions entre l'Education nationale, les associations, les Conseils départementaux, les forces de l'ordre et la justice
  - Mettre en cohérence la lutte contre la violence et celle pour l'égalité : cyberharcèlement, accès à la pornographie, prostitution.



## Groupe de travail **Outre-mer**

- Renforcer le réseau des Observatoires des violences et les études sur ce sujet dans les universités
  - **Former** l'ensemble des professionnels et créer un outil de repérage
  - **Sensibiliser** les enfants et adolescents à la lutte contre les violences conjugales aux moyens d'outils adaptés, réaliser une campagne de prévention
  - Développer un guichet unique digital
- Augmenter le nombre de TGD, développer les intervenants sociaux et le tissu associatif, créer 1000 places d'hébergement d'urgence en Outre-mer
  - Créer une **Maison des Femmes** pour chaque DROM
  - Favoriser un **parcours d'accueil dans l'hexagone**, assurer l'éviction des auteurs et leur prise en charge
  - Dès la plainte, **réquisitionner les armes**





## Groupe de travail **santé**

- Favoriser le travail en **réseau** (outils communs, cartographie)
  - Faciliter le **dépôt de plainte** (référénts, recueil de preuves sans plainte)
  - Mettre en place des **centres référents** pour la prise en charge des femmes victimes de violences
  - Elaborer un **brevet contre la violence**, promouvoir la recherche sur ce sujet
- Faciliter la prise en charge des **soins psychologiques**
  - Informer les victimes sur leurs droits **et former** les professionnels impliqués dans le repérage et la prise en charge des victimes
  - Dépister systématiquement les addictions lors de plaintes pour violences



## Groupe de travail **handicap**

- Créer un **centre ressource** vie affective et sexuelle par région pour les personnes en situation de handicap
- Des actions concrètes et urgentes à mener au sein des établissements et services médico-sociaux : un **corpus d'obligations**
- Des données genrées à inclure dans toutes les enquêtes et questionnaires
- Une **formation** initiale et continue des professionnels de l'accompagnement et de la santé et des pairs au droit à la vie sexuelle et affective et au repérage des violences



## Groupe de travail **monde du travail**

- Réaliser une enquête et une campagne nationale sur les violences au travail
  - Encourager **l'affichage du 3919** et des coordonnées des associations d'aide aux victimes sur le lieu de travail, faire connaître le rôle des assistants sociaux
  - Accorder des **aides financières** exceptionnelles, permettre aux victimes de débloquer leur épargne salariale, d'accéder à un bulletin de paie dématérialisé et protéger les informations confidentielles
- Accorder des **autorisations d'absence** aux victimes afin de leur permettre d'effectuer des démarches, favoriser la mobilité professionnelle des victimes, faire connaître la possibilité de démission légitime
  - Sensibiliser les employeurs, les salariés, les partenaires sociaux
  - Ouvrir les cellules d'écoute et de réclamations internes aux victimes de violences conjugales, mettre à disposition les aides sociales de l'entreprise



## Groupe de travail associations - hébergement

- Identifier un **point de contact** dédié aux victimes de violences au sein des SIAO, orientation de la victime vers une structure adaptée ou un logement en privilégiant les structures non mixtes
- Identifier une ligne téléphonique réservée à la plateforme du 39 19
- **Sensibiliser** les écoutants du 115 et les travailleurs au SIAO
- Développer la **non mixité** des centres d'hébergement
- Flécher les **nouvelles 250 places** d'hébergement des victimes de violences pour la mise en sécurité de femmes en très grave danger



## Groupe de travail **justice**

- Modifier le code pénal afin de permettre aux soignants de dénoncer les faits de violences conjugales
- **Informers les victimes** sur la procédure en cours, favoriser l'assistance par un avocat
- Suspension et aménagement de **l'exercice de l'autorité parentale**, signalement systématique à l'ASE, recours au droit de visite médiatisé
- Décharger les enfants de l'obligation alimentaire envers le parent condamné pour homicide volontaire sur l'autre parent
- **Interdire la médiation pénale** comme alternative aux poursuites, élaborer une mesure modèle de **suivi renforcé** et d'éviction du conjoint violent, évaluation psychologique systématique
- Mettre en place des protocoles **de repérage et suivi** des sortants de prison et multiplication des modules de sensibilisation pour les détenus



## Groupe de travail **violences psychologiques**

- Sensibiliser le grand public et les professionnels aux violences psychologiques et aux mécanismes de l'emprise, **les définir** et les intégrer dans les outils d'évaluation du danger
- Développer le repérage des victimes de violences, le signalement et le **secret partagé**
- Mettre en place un groupe de travail à long terme, interministériel et participatif, sur ce sujet
- Mettre en oeuvre **une cellule spécialisée** afin d'apporter une réponse immédiate en cas de refus de plainte
- Généraliser la description effective de l'état psychique de la victime dans les certificats médicaux, développer la **prise en charge psychologique** des victimes
- Créer une incrimination du **suicide forcé** comme circonstance aggravante



## Groupe de travail violences économiques

- Définir dans la loi les violences économiques afin de mieux les réprimer et de faciliter les poursuites
- Engager les entreprises dans la prévention des violences : formation du personnel, dispositifs d'aide à la mobilité, congés spéciaux afin de faciliter les démarches des victimes
- Favoriser le travail en partenariat au niveau local : un lieu de coordination et une plateforme unique afin de faciliter le repérage et la prise en charge des victimes de violences
- Sensibiliser les plus jeunes dans le cadre scolaire et durant le Service national universel (SNU) pour former toute une classe d'âge à la lutte contre ces violences

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**



## **Restitution** des Groupes de travail





## **L'aboutissement du Grenelle**

**Le 25 novembre, de nouvelles mesures issues des Groupes de travail seront annoncées et viendront s'ajouter aux 10 énoncées le 3 septembre et celles mise en place depuis 2 ans**



# **GRENELLE**

# **DES VIOLENCES CONJUGALES**

**Restitution des groupes de travail**

